



SERVETTE HANDBALL CLUB

www.servettehand.ch
e-mail: heliosa@bluewin.ch

Case Postale 5073
1211 Genève 3

C.C.P. 12-14677-6
IBAN CH59 0900 0000 1201 4677 6

DEMANDE D'ADHESION

NOM PRENOM

NATIONALITE DATE DE NAISSANCE Sexe : M F
(jour, mois, année)

ADRESSE: Rue:

NPA: Lieu:

TELEPHONE: Privé Prof

Portable

E-Mail

NUMERO AVS

COMPAGNIE D'ASSURANCE
ET COUVERTURE.....

Attention: Chaque joueur /joueuse doit être au bénéfice d'une assurance accidents / responsabilité civile sans quoi il ne pourra pas être admis dans le club

Avez-vous eu une licence à l'étranger ? OUI NON

Club précédent :.....

Fédération nationale :.....

Joueur avec contrat : OUI NON Durée du contrat de.....à.....

Date de la dernière rencontre.....

Avez-vous un contrat en Suisse ? OUI NON Durée du contrat de.....à.....

COTISATION/QUALIFICATION-LICENCE

	ACTIF	Etudiant(e) Apprenti(e)	Junior(e)		Animation	
	Dames		M-21	M-17	M-13	M-11/9, Mini
	Hommes		M-19	M-15		
	Frs	Frs	Frs	Frs	Frs	Frs
COTISATION ANNUELLE	400.-	270.-	270.-	240.-	220.-	220.-

Montant payable au moment de la signature de la demande d'adhésion ou chaque année avant le début du championnat (au plus tard le 31 juillet) pour obtenir la licence.

DEMISSION :

Il appartient au joueur-euse/membre du Servette Handball Club d'aviser par écrit de sa volonté de démissionner du club. Si aucune information écrite n'est parvenue au club avant le 31 juillet de l'année courante, le membre devra s'acquitter des frais engendrés pour son inscription.

CONDITIONS GENERALES

Par la signature de cette demande d'adhésion, le joueur ou son représentant légal s'engage :

- **à disposer d'une assurance accident en cours de validité couvrant toute la durée de sa participation au sein du Servette Handball Club. Le joueur est responsable de veiller à ce que cette assurance soit adéquate pour couvrir les éventuelles blessures ou accidents survenant pendant les entraînements, matchs ou tout autre événement lié au club.**

En tant que membre du Servette Handball Club, il s'engage :

- **à respecter et à accepter tous les coéquipiers, indépendamment de leur sexe, âge, ethnie, origine ou toute autre caractéristique protégée par la loi. Le membre reconnaît que toute forme de discrimination ou de traitement injuste envers ses coéquipiers et adversaires est strictement interdite et peut entraîner des sanctions disciplinaires.**
- **à se comporter de manière exemplaire tant sur le terrain qu'en dehors. Tout comportement inapproprié, comportant des actes de violence, des injures, des provocations ou tout autre acte répréhensible, est strictement interdit. En cas de non-respect de cette condition, le membre reconnaît qu'il pourra être tenu responsable financièrement pour les amendes, frais légaux ou autres dépenses que le Servette Handball Club pourrait encourir à la suite de son mauvais comportement.**

Ce contrat entre en vigueur à la date de signature et reste en vigueur jusqu'à sa résiliation conformément aux dispositions prévues dans la demande d'adhésion.

En signant ce contrat, le membre ou son représentant légal atteste avoir lu, compris et accepté l'ensemble des conditions générales énoncées ci-dessus.

Genève, le.....

SIGNATURE :

Joueur-Joueuse/Membre

Membre du Comité

.....

.....

Représentant légal

pour joueur-Joueuse de moins de 18 ans

.....

Veillez joindre une copie lisible d'un document officiel (carte d'identité ou passeport) à la présente demande d'adhésion.